

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 25 MAI 2018

Les délibérations sont consultables en Mairie

L'an deux mille dix-huit et le vingt-cinq mai à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROSI.

Présents : Michel ROSI, Roger THEVENOT, Aline MORAND, Michel SUCHET, Valérie BOUILLOUX, Michel BERTHET, Guy LONGEPIERRE, Jean-Claude ARNAUD (arrivé à la délibération 43-2018), Dominique RABILLOUD, Patrice DUPONT, Josiane DESROCHES, Jean-Luc PAQUELIER, Claire DE CROMBRUGGHE, Catherine PATUEL, Cyrille BOUCHY, Crystelle CHANAUD, Valérie BABAD, Cédric REY, Simone DUVERNAY, Jacques DESHOTEL, Robert GUILLARD.

Absents Excusés : Coralie LUTAUD, Rémi BESSON.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
 - Avenant à la convention d'exploitation d'une fourrière automobile et modification des tarifs,
 - Autorisation d'entrer dans les locaux de la police municipale pour les forces de l'ordre,
 - Demandes de subventions,
 - Versement de subventions,
 - Admission en non-valeur,
 - Prise en charge d'une surconsommation d'eau,
 - Vente d'une tondeuse,
 - Décision modificative,
 - Fonctionnement de la Base de Loisirs pour la saison 2018,
 - Création de la commission de Délégation de Service Publique pour l'assainissement,
 - Création du Comité de Pilotage pour la révision du PLU,
 - Expérimentation de la médiation préalable obligatoire,
 - Divers.
-

Le procès-verbal de la réunion du 30 mars 2018 est lu et adopté.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Michel BERTHET.

Monsieur le Maire propose une modification de l'ordre jour :

- Ajout d'une délibération relative au bail en cours avec la société CROM WAKE PARK,
- Ajout d'une délibération relative à une refacturation à Mâconnais Beaujolais Agglomération.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

Délibérations :

Commune – Avenant à la convention d'exploitation d'une fourrière automobile

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention d'exploitation d'une fourrière automobile pour :
 - o Rendre restrictif le champ d'application de ce service : seuls la police municipale, le Maire ou ses adjoints (officiers de police judiciaire) pourront procéder à la demande d'enlèvement.
 - o Réactualiser automatiquement les tarifs à chaque arrêté ministériel modificatif.
- accepte la création d'un tarif de 15,20 € concernant les opérations préalables, actualisé automatiquement selon l'arrêté ministériel, et recouvré par la commune dans le cadre de la régie de recettes de la police municipale.

Autorisation de pénétrer dans les locaux de la police municipale aux dépositaires de l'autorité publique, en absence du policier municipale, exclusivement pour le visionnage et la captation d'images de la vidéoprotection urbaine

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise les Forces de l'Ordre à pénétrer dans les locaux de la Police Municipale exclusivement pour le visionnage et l'extraction d'instantanés ou de séquences de vidéo-protection.

Commune - Demande de subvention FIPD Vidéoprotection

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour solliciter l'aide de l'Etat, dans le cadre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Commune - Versement de subvention aux écoles de musiques

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 1 750 € à l'école de musique de Crêches-Sur-Saône et de 750 € à l'école de musique de La Chapelle de Guinchay et modifie l'annexe budgétaire B1.7 du budget primitif 2018.

Commune – Subventions 2018

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité le versement des subventions.

Commune - Admission en non-valeur

Le conseil municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable et tous pouvoirs au Maire pour signer les actes et documents nécessaires à cette prise de décision.

Prise en charge d'une surconsommation d'eau d'un locataire

Le conseil municipal, avec 5 voix CONTRE (Michel SUCHET, Catherine PATUEL, Cédric REY, Jacques DESHOTEL, Robert GUILLARD) et 1 ABSTENTION (Jean-Luc PAQUELIER) accepte la prise en charge de la surconsommation d'eau.

Commune – Vente tondeuse KUBOTA

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en vente de la tondeuse autoportée KUBOTA F 2000 au prix de 4 200 € à la société La Clé de Saône et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Commune - Décision modificative n°1

Le conseil municipal approuve la décision modificative à l'unanimité.

Base de Loisirs - Fonctionnement du plan d'eau - Saison 2018

Après en avoir débattu, le conseil municipal avec 11 voix CONTRE (Aline MORAND, Valérie BOUILLOUX, Michel BERTHET, Guy LONGEPIERRE, Dominique RABILLOUD, Josiane DESROCHES, Jean-Luc PAQUELIER, Claire DE CROMBRUGGHE, Catherine PATUEL, Valérie BABAD, Jacques DESHOTEL) et 2 ABSTENTIONS (Jean-Claude ARNAUD et Simone DUVERNAY), refuse la proposition et décide, pour la saison 2018, de mettre en place un accès gratuit au plan d'eau et une baignade surveillée (environ 32 000 € TTC).

Assainissement - Commission de délégation de service public

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Déterminer les conditions de dépôt des listes : le dépôt aura lieu pendant la séance du conseil municipal,
- Ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

Considérant qu'une seule liste a été déposée, le conseil municipal proclame, à l'unanimité, élus les membres titulaires de la commission de délégation de service public suivants :

- Roger THEVENOT,
- Michel SUCHET,
- Michel BERTHET,
- Jean-Claude ARNAUD,
- Patrice DUPONT.

Le conseil municipal proclame, à l'unanimité, élus les membres suppléants de la commission de délégation de service public suivants :

- Aline MORAND,
- Dominique RABILLOUD,
- Valérie BOUILLOUX,
- Jean-Luc PAQUELIER,
- Robert GUILLARD.

Révision du PLU - Comité de pilotage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de constituer le comité de pilotage comme suit :

- Michel ROSI,
- Roger THEVENOT,
- Michel SUCHET,
- Michel BERTHET,

- Jean-Claude ARNAUD,
- Dominique RABILLOUD,
- Rémi BESSON,
- Patrice DUPONT,
- Guy LONGEPIERRE.

Convention avec le Centre de Gestion - Médiation Préalable Obligatoire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE les modalités de mise en œuvre de la Médiation Préalable Obligatoire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Centre de Gestion une convention relative à cette mission et reprenant ses modalités d'organisation, selon le modèle annexé aux présentes,
- NOTE que les coûts induits par cette nouvelle mission sont inclus dans la cotisation versée au Centre de gestion

Base de Loisirs - Loyers CROM WAKE PARK

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération n°35 du 30 mars 2018 et confirme la facturation des loyers 2018, 2019 et 2020 à la société CROM WAKE PARK, comme prévu dans le bail emphytéotique.

MBA - Refacturation des frais de résiliation du copieur de la Maison Multi-Accueil

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la refacturation à MBA des frais de résiliation du copieur de la Maison Multi-Accueil, correspondants à la facture 21197, pour la somme de 752,63 €.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,